

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 – N°10**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mars 2025

**Présents** : Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Jean-Pierre MESTRALLET, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Béatrice VISCOGLIOSI

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Véronique AVELLANEDA, Murielle BONNEFOY, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Jean-Marc FILERE (pouvoir à Joseph PERIER), Caroline MAGEM, Aurélie VERON (pouvoir à Loup BRESSON).

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOTTI

**OBJET : Procès-verbal du conseil municipal du 03/02/2025**

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 03 février 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE le procès-verbal de la séance du 03 février 2025.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 08 AVRIL 2025

**La Secrétaire : Maryline TASCIOTTI**

**Le Maire : René PORRETTA**



Publication du 17/ 04 /2025

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 – N°11**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mars 2025

**Présents** : Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Jean-Pierre MESTRALLET, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Béatrice VISCOGLIOSI

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Véronique AVELLANEDA, Murielle BONNEFOY, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Jean-Marc FILERE (pouvoir à Joseph PERIER), Caroline MAGEM, Aurélie VERON (pouvoir à Loup BRESSON).

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOTTI

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour les travaux du clocher de l'église**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le clocher de l'église présente une dégradation importante au niveau de la maçonnerie de la flèche.

Par ailleurs certains éléments doivent être rénovés ou remplacés : cadran, flèche et cloches.  
Le coût prévisionnel de cette opération d'investissement est de **160 600 € ht** (192 720€ ttc) selon le chiffrage issu de la phase 1 du diagnostic patrimonial effectué précédemment.

Au vu des éléments présentés, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de projeter les réparations nécessaires à des fins sécuritaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération communale d'investissement pour les travaux décrits ci-dessus » pour un montant estimé à 160 600 €HT, soit 192 720 ttc ;
- **SOLLICITE** Monsieur le Président du Département de l'Isère une subvention pour permettre le financement des travaux ;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

-Subvention Région 40 % :	53 181 € (accordée sur dépense éligible de 132 954 €)
-Fonds concours Coll'In:	29 945 € (accordée)
-Subvention Département 30% :	45 354 €
-FCTVA	31 614 €
Resterait à charge :	32 626 € (à noter montant maxi subvention 128 480 €)


-**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande et à la réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 08 AVRIL 2025

**La Secrétaire : Maryline TASCIOTTI**

**Le Maire : René PORRETTA**

  
Publication du 17/04/2025







**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 – N°12**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Votants : 15

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mars 2025

**Présents** : Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Jean-Pierre MESTRALLET, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Béatrice VISCOGLIOSI

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Véronique AVELLANEDA, Murielle BONNEFOY, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Jean-Marc FILERE (pouvoir à Joseph PERIER), Caroline MAGEM, Aurélie VERON (pouvoir à Loup BRESSON).

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOTTI

**OBJET : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Isère pour des travaux d'économie d'énergie et d'amélioration thermique au Groupe scolaire Saint Exupéry**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que des travaux d'économie d'énergie (pose de panneaux solaires en autoconsommation) et d'amélioration thermique (installation de systèmes de climatisation réversible dans 2 classes de à l'école publique Saint Exupéry seraient nécessaires.

Le coût prévisionnel de cette opération d'investissement est :

-climatisation : 29 380 € ht ( 35 256 € ttc)

-panneaux solaires : 33 333 € ht (40 000 € ttc)

Au vu des éléments présentés, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil de projeter les installations nécessaires afin de réduire l'impact énergétique de ce bâtiment.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité :

**-APPROUVE** l'opération communale d'investissement pour les travaux décrits ci-dessus » pour un montant estimé à 62 713 € €HT, soit 75 256 ttc

**--SOLLICITE** Monsieur le Président du Département de l'Isère une subvention dans la thématique « Economie d'Energie et Amélioration thermique » pour permettre le financement des travaux ;

**-VALIDE** le plan de financement prévisionnel proposé comme suit :

Subvention Département 30 %:	18 814 €
Fonds de concours Coll'in	: 21 949 € (à solliciter)
FCTVA	12 345 €
Resterait à charge	: 22 148 €

**-AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande et à la réalisation de ces travaux.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 08 AVRIL 2025

**La Secrétaire : Maryline TASCIOTTI**

**Le Maire : René PORRETTA**



Publication du 17/04/2025





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 – N°13**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 17

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mars 2025

**Présents** : Véronique AVELLANEDA (arrivée à 19H06), Loup BRESSON, Catherine CHANUT,  
Enzo D'ORAZIO, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Caroline MAGEM (arrivée à 19 H06),  
Jean-Pierre MESTRALLET, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, Maryline TASCIOTTI,  
Jean-Louis VENIAT, Béatrice VISCOGLIOSI

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Murielle BONNEFOY, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique  
GRANJARD), Jean-Marc FILERE (pouvoir à Joseph PERIER), Aurélie VERON (pouvoir à Loup  
BRESSON).

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOTTI

**OBJET : Demande de subvention auprès du Fonds d'Aide du Football Amateur (FAFA)  
pour les travaux (main courante) du terrain de football**

Monsieur le Maire présente au conseil le devis estimatif d'un montant de 18 270 € ht  
soit 21 924 € ttc, pour la fourniture et la pose d'une main courante galvanisée et dépose de l'ancienne  
autour du terrain de football.

Cette opération consiste à la mise aux normes concernant ce point de sécurité.

Ces travaux peuvent être subventionnés par le Fonds d'Aide du Football Amateur (FAFA) dont l'aide  
serait de 5 000 €

Il demande aux membres du conseil municipal de délibérer sur cette demande de subvention  
Après en avoir délibéré, les membres du conseil, l'unanimité :

- **APPROUVE** le devis des travaux ci-dessus » pour un montant estimé à 18 270 € ht, 21 924 € ttc
- **SOLLICITE** une subvention auprès de Monsieur le Président du Fonds d'Aide du Football Amateur  
dans la thématique « 04- Sécurisation d'une installation contribuant à un classement fédéral »;
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel proposé comme suit :

Subvention FAFA	5 000 €
Subvention Département 30 % :	5 481 € (accordée)
Fctva N+1 :	3 596 €
Reste à charge :	7 847 €

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette demande et à la réalisation de  
ces travaux.
- **DIT** que cette délibération annule la délibération n° 2025-05 du 03/02/2025 portant le même objet.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 08 AVRIL 2025

**La Secrétaire : Maryline TASCIOTTI**

**Le Maire : René PORRETTA**

Publication du 17/04/2025





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 – N° 14**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mars 2025

**Présents** : Véronique AVELLANEDA (arrivée à 19H06), Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Caroline MAGEM (arrivée à 19 H06), Jean-Pierre MESTRALLET, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Béatrice VISCOGLIOSI

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Murielle BONNEFOY, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Jean-Marc FILERE (pouvoir à Joseph PERIER), Aurélie VERON (pouvoir à Loup BRESSON).

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOTTI

**OBJET : Contrats groupes du CDG38 – Mandat au CDG38 pour intégration de la commune aux consultations des marchés du domaine des prestations sociales en faveur des agents**

Dans une logique de mutualisation, le CDG38 propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

- 1-Une convention proposant des **titre restaurant** en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel **se terminera le 31 décembre 2025**),
- 2-Une convention de **mutuelle santé** assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2025**),
- 3-Un contrat groupe d'**assurance statutaire**, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel **devrait se terminer le 31 décembre 2026**).
- 4-Et, enfin, une convention de **prévoyance** garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce **contrat vient d'être renouvelé**, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

- 1- La convention proposant des titre restaurant à effet du 01/01/2026,**
- 2 -La convention de mutuelle santé à effet du 01/1/2026 ou du 01/01/2027,**
- 3 -Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2027.**

Aussi, afin de vous offrir la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé. Et cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu).

**Concrètement, le mandat peut être accordé au choix pour un seul contrat, pour deux ou pour les trois.**

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 25,

Vu l'obligation, pour le CDG38, d'obtenir les mandats des employeurs qui souhaitent participer aux consultations du CDG38 en 2025 et 2026, et ce avant l'envoi des avis d'appel publics à la concurrence,

Le Conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, **décide de donner mandat au CDG38** pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes :

- 2- La mutuelle santé,
- 3- L'assurance statutaire.

Il est rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 08 AVRIL 2025

**La Secrétaire : Maryline TASCOTTI**

**Le Maire : René PORRETTA**



Publication du 17/04/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 – N°15**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 17

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mars 2025

**Présents** : Véronique AVELLANEDA (arrivée à 19H06), Murielle BONNEFOY (arrivée à 19H15)  
Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE,  
Caroline MAGEM (arrivée à 19 H06), Jean-Pierre MESTRALLET, Jean-Claude MUNARI,  
Joseph PERIER, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Béatrice VISCOGLIOSI

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, , Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Jean-  
Marc FILERE (pouvoir à Joseph PERIER), Aurélie VERON (pouvoir à Loup BRESSON).

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOTTI

**OBJET : Budget principal – Compte Financier Unique 2024**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les  
séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.  
En conséquence, Monsieur le maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Catherine  
CHANUT, 4ème Adjointe déléguée aux finances;

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se  
substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de  
gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des  
propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du  
compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus  
tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis  
par Madame la Présidente s'est exécuté du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la  
section d'investissement et les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	82 280.73			<b>191 015.83</b>	82 280.73	191 015.83
Opérations de l'exercice	236 149.88	617 383.13	1 554 419.74	1 415 413.50	1 790 569.62	2032796.63
<b>TOTAUX</b>	<b>318 430.61</b>	<b>617 383.13</b>	<b>1 554 419.74</b>	<b>1 606 429.33</b>	<b>1 872 850.35</b>	<b>2 223 812.46</b>
Résultat de clôture	-	298 952.52	-	52 009.59		350 962.11
Restes à réaliser	118 757.00	28 159.00	-	-	118 757.00-	28 159.00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>118 757.00</b>	<b>327 111.52</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>118 757.00</b>	<b>379 121.11</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>208 354.52-</b>	<b>-</b>	<b>59 009.59</b>	<b>-</b>	<b>260 364.11</b>

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice .2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes .

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame la Présidente, à l'unanimité :

- **APPROUVE** e compte financier unique du budget principal pour l'année 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 08 AVRIL 2025

**La Secrétaire : Maryline TASCOTTI**

**Le Maire : René PORRETTA**

Publication du 17/04/2025





38288

Code INSEE

Cne de OYTIER ST OBLAS

Commune

2025 - N°16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de René PORRETTA, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 52 009.59 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
VOTES : Contre 0 Pour 17	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-139 006.24 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	191 015.83 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>52 009.59 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	298 952.52 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-90 598.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E 0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 52 009.59 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	52 009.59 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.  
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par René PORRETTA, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 17/04/2025 et de la publication le 17/04/2025.



A OYTIER SAINT-OBLAS, le 17/04/2025.

*René Porretta*

La Secrétaire de séance:  
*Maryline Tasciotti*

République Française  
Département de l'Isère  
Arrondissement de Vienne  
**COMMUNE DE OYTIER SAINT-OBLAS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 2025 – N°17**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 18

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mars 2025

**Présents** : Véronique AVELLANEDA (arrivée à 19H06), Murielle BONNEFOY (arrivée à 19H15)  
Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE,  
Caroline MAGEM (arrivée à 19 H06), Jean-Pierre MESTRALLET, Jean-Claude MUNARI,  
Joseph PERIER, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Béatrice VISCOGLIOSI

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD),  
Jean-Marc FILERE (pouvoir à Joseph PERIER), Aurélie VERON (pouvoir à Loup BRESSON).

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOTTI

**OBJET : Fiscalité Directe Locale : Taux 2025**

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels  
de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.  
Il rappelle la délibération du conseil municipal en date du 08/04/2024 fixant les taux des impôts directes  
locaux pour 2024 à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31.60 % ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 62.01 %
- Taxe Habitation : 11.89 %

Monsieur le Maire expose les éléments justifiant la révision des taux : augmentation du coût de la vie,  
création de nouveaux services et renforcement au niveau du périscolaire, baisse des dotations,  
compétences nouvelles, augmentation de l'électricité (fluides)

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'ajuster les taux et de fixer les taux comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti (TFB) : 33,10 %
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 62.01 %
- Taxe d'habitation (TH) : 12.81 %

Le conseil municipal,  
Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :
- Taxe foncière sur le bâti (TFB) : 33,10 %
- Taxe foncière sur le non bâti (TFNB) : 62.01 %
- Taxe d'habitation (TH) : 12.81 % (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 08 AVRIL 2025

**La Secrétaire : Maryline TASCIOTTI**

**Le Maire : René PORRETTA**

Publication du 17/04/2025





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 – N°18**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mars 2025

**Présents** : Véronique AVELLANEDA (arrivée à 19H06), Murielle BONNEFOY (arrivée à 19H15)  
Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE,  
Caroline MAGEM (arrivée à 19 H06), Jean-Pierre MESTRALLET, Jean-Claude MUNARI,  
Joseph PERIER, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Béatrice VISCOGLIOSI

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, , Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Jean-  
Marc FILERE (pouvoir à Joseph PERIER), Aurélie VERON (pouvoir à Loup BRESSON).

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOTTI

**OBJET : Subventions aux associations 2025**

Monsieur le Maire fait lecture des propositions de subventions à allouer aux  
établissements publics et autres personnes de droit privé à imputer respectivement aux  
comptes 65738 « Subvention de fonctionnement – Autres établissements publics » et  
65748 « Subvention de fonctionnement – Autres personnes de droit privé », annexées  
au Budget Primitif 2025.

Il demande au conseil de se prononcer sur les montants proposés.

Après en délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité,

**- VOTE les subventions à verser en 2025 aux associations ou organismes dont le  
détail est présenté dans le tableau annexé à la présente délibération pour un  
montant total de 24 722.40 €.**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 08 AVRIL 2025

**La Secrétaire : Maryline TASCIOTTI**

**Le Maire : René PORRETTA**



Publication du 14/ 04 /2025

# SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

## BUDGET 2025 - M57

NOM ASSOCIATION	PROPOSITION SUBVENTIONS 2025
<b>65738 - Subventions de fonctionnement - Autres établissements publics</b>	
EFMA Bourgoin - Chambre métier isere	128,00 €
<b>TOTAL (65738)</b>	<b>128,00 €</b>

<b>65748 - Subventions de fonctionnement - Autres personnes de droit privé</b>	
ACCA Oytier Saint Oblas	120,00 €
Acora Chœur	120,00 €
Amicale Pétaques	120,00 €
Amis de la Chapelle St Jean	120,00 €
APEL Oytier Saint Oblas	120,00 €
ASSO 38 SEPTEME OYTIER (Badminton)	120,00 €
Assoc. Education Populaire	120,00 €
Basket Club Septème / Oytier	120,00 €
Club Bel automne	120,00 €
Club Seniors Actifs	120,00 €
Conciliateurs de Justice du Ressort du Tribunal de Vienne	120,00 €
Connaissance et préservation du patrimoine	120,00 €
Coopérative Scolaire	1 200,00 €
Even Mania -Festival du Tonton	1 500,00 €
Fight Club Septème / Oytier	120,00 €
FNACA	120,00 €
La ferme des Perronnieres	120,00 €
Les Amis de la Chapelle St Jean	120,00 €
Les Amis du Pain	120,00 €
Les Dauphins	120,00 €
MFR Chaumont - Eyzin Pinet	160,00 €
MOS 3R FC	120,00 €
O QI GONG	120,00 €
OGEC de Oytier Saint Oblas	16 250,00 €
Oytier Culture Loisirs	120,00 €
Oytier Culture Loisirs - section cheval	1 000,00 €
Sept' Danse	120,00 €
Sou des Ecoles Laiques	120,00 €
SPA	1 452,40 €
Jeunes Sapeurs Pompiers	120,00 €
MFR BALAN	32,00 €
Théâtre du Renouveau	120,00 €
<b>TOTAL (65748)</b>	<b>24 594,40 €</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>24 722,40 €</b>
----------------------	--------------------

Pour extrait conforme  
Le Maire :  
René PORRETTA

La secrétaire de séance :  
Maryline TASCIOTTI





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 – N°19**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 18

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mars 2025

**Présents** : Véronique AVELLANEDA (arrivée à 19H06), Murielle BONNEFOY (arrivée à 19H15)  
Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE,  
Caroline MAGEM (arrivée à 19 H06), Jean-Pierre MESTRALLET, Jean-Claude MUNARI,  
Joseph PERIER, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Béatrice VISCOGLIOSI

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, , Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Jean-  
Marc FILERE (pouvoir à Joseph PERIER), Aurélie VERON (pouvoir à Loup BRESSON).

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOTTI

**OBJET : Budget principal – Budget Primitif 2025 et Fongibilité des crédits**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les  
collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de  
manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité  
des crédits.

Il propose au conseil de bien vouloir :

- L'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des  
crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de  
chaque section pour ce budget 2025
- de lui donner tous pouvoirs ou à son représentant de prendre toutes les mesures ainsi qu'à  
signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **VOTE** le budget primitif 2025 s'équilibrant en dépenses et en recettes de la façon  
suivante :
- Section de Fonctionnement : 1 496 217.59 €
- Section d'Investissement : 707 744.52 €

-**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à  
chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 %  
des dépenses réelles de chaque section pour ce budget 2025

- **LUI DONNE** tous pouvoirs ou à son représentant de prendre toutes les mesures ainsi  
qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 08 AVRIL 2025

**La Secrétaire : Maryline TASCIOTTI**

**Le Maire : René PORRETTA**

Publication du 17/04/2025





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 – N°20**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mars 2025

**Présents** : Véronique AVELLANEDA (arrivée à 19H06), Murielle BONNEFOY (arrivée à 19H15)  
Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE,  
Caroline MAGEM (arrivée à 19 H06), Jean-Pierre MESTRALLET, Jean-Claude MUNARI,  
Joseph PERIER, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Béatrice VISCOGLIOSI

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, , Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD), Jean-  
Marc FILERE (pouvoir à Joseph PERIER), Aurélie VERON (pouvoir à Loup BRESSON).

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOTTI

**OBJET : Budget annexe Assainissement – Compte Financier Unique 2024**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les  
séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.  
En conséquence, Monsieur le maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Catherine  
CHANUT, 4ème Adjointe déléguée aux finances;

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se  
substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de  
gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des  
propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du  
compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus  
tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique vous est soumis  
par Madame la Présidente s'est exécuté du 01/01/2024 au 31/12/2024 pour les opérations de la  
section d'investissement et les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.



Libellés	Investissements		Exploitation		Ensemble	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)
<b>COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés		15 340.91		94 193.41		109 534.32
Opérations de l'exercice	27 232.18	27 484.00	57 250.81	127 049.75	84 482.99	154 533.75
<b>TOTAUX</b>	27 232.18	42 824.91	57 250.81	221 243.16	84 482.99	263 406.07
Résultat de clôture		15 592.73		163 992.35		179 585.08
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAUX CUMULES</b>	-	15 592.73	-	163 992.35		179 585.08
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	-	<b>15 592.73</b>	-	<b>163 992.35</b>	-	<b>179 585.06</b>

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice .2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes .

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame la Présidente, à l'unanimité :

**: APPROUVE** e compte financier unique du budget principal pour l'année 2024

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 08 AVRIL 2025

**La Secrétaire : Maryline TASCOTTI**

**Le Maire : René PORRETTA**

*Publication du 17/ 04 /2025*



Code INSEE

Cne de OYTIER ST OBLAS  
ASSAINISSEMENT

2025 - N° 21

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de René PORRETTA, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 163 992.35 €  
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice :	19
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	17
VOTES : Contre	0
Pour	17

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE	
<b>a. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	69 798.94 €
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00 €
<b>c. Résultats antérieurs de l'exercice</b>	94 193.41 €
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b>	<b>163 992.35 €</b>
(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>e. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b>	15 592.73 €
<b>f. Solde des restes à réaliser d'investissement</b>	0.00 €
<b>Besoin de financement = e. + f.</b>	<b>0.00 €</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>163 992.35 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>	<b>0.00 €</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>163 992.35 €</b>
Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :	0.00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par René PORRETTA, Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 17/04/2025 et de la publication le 17/04/2025.



A OYTIER SAINT-OBLAS, le 17/04/2025.

*René Porretta*

La Secrétaire de séance :

*Stéphanie Tasciotti*

*Stéphanie Tasciotti*



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2025 – N°22**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-neuf heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de OYTIER SAINT OBLAS, dûment convoqué, s'est réuni  
en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René PORRETTA.

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Présents : 15  
Votants : 18

**Date de convocation du Conseil Municipal** : le 28 mars 2025

**Présents** : Véronique AVELLANEDA (arrivée à 19H06), Murielle BONNEFOY (arrivée à 19H15)  
Loup BRESSON, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE,  
Caroline MAGEM (arrivée à 19 H06), Jean-Pierre MESTRALLET, Jean-Claude MUNARI,  
Joseph PERIER, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Béatrice VISCOGLIOSI

**Absents excusés** : Xavier AUDEBET, Sandrine BROCHU (pouvoir à Monique GRANJARD),  
Jean-Marc FILERE (pouvoir à Joseph PERIER), Aurélie VERON (pouvoir à Loup BRESSON).

**Secrétaire de séance** : Madame Maryline TASCIOTTI

**OBJET : Budget annexe Assainissement – Budget Primitif 2025**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal a voté à l'unanimité  
le budget primitif 2025, s'équilibrant en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section d'Exploitation : 311 399.35 €  
- Section d'Investissement: 93 735.08 €

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus  
Pour extrait conforme,

Fait à Oytier Saint-Oblas, le 08 AVRIL 2025

**La Secrétaire : Maryline TASCIOTTI**

**Le Maire : René PORRETTA**

